

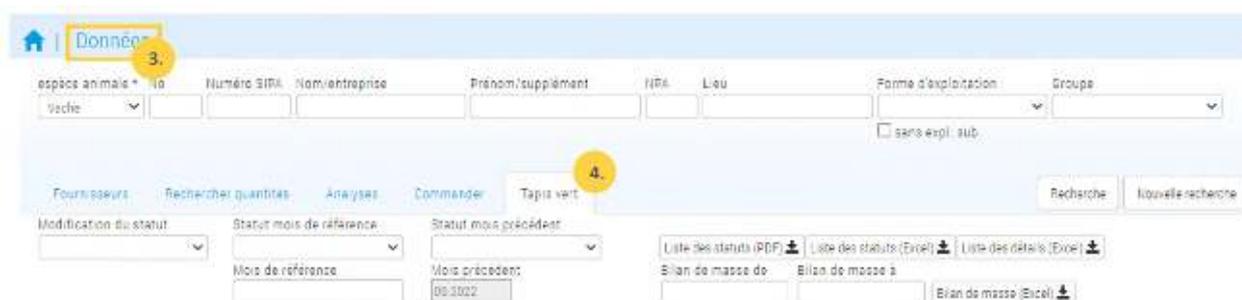
Fiche d'information pour les acheteurs de lait du premier échelon

Paquet de données Tapis vert dans le système d'information des utilisateurs (SIU)

1. Connectez-vous via [agate](https://agate.bdlait.ch) sur bdlait.ch
2. Cliquez sur "Système d'information des utilisateurs (SIU) »



3. Cliquez sur l'onglet "Données", puis sur "Tapis vert" (4)



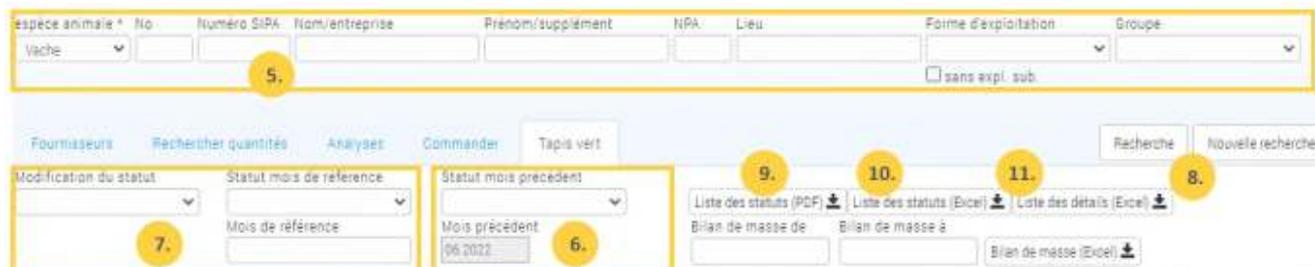
Remarque : Les fonctions de l'onglet « Tapis vert » ne sont visibles qu'une fois l'activation effectuée. Celle-ci a lieu au plus tard 5 jours après la réception du contrat « utilisation du standard sectoriel pour le lait durable suisse » valablement signé. Le contrat peut être téléchargé ici : bdlait.ch

Les différents **statuts** sont expliqués dans le tableau suivant :

| Statut | Description |
|----------------------|--|
| Validée | D'après sa déclaration, le producteur remplit les exigences ; le respect des exigences SST, SRPA et PER a été contrôlé. |
| Prov. validée | Avertissement selon les directives et sanctions « standard sectoriel pour le lait durable suisse » |
| Non validée | Producteur ne remplissant pas les exigences selon la déclaration ou Non-respect du contrôle effectué (PER/SST/SRPA) lors d'une nouvelle inscription. |
| Pas d'autorisation | Lors de la déclaration, l'acheteur de lait du premier échelon n'a pas reçu l'autorisation d'accès aux données. |
| Pas de données | Aucune affirmation de statut validé n'est disponible à la date indiquée. |
| Nouvelle inscription | D'après son autodéclaration, le producteur remplit les exigences du Tapis vert et a partagé ses données. Aucun contrôle n'a encore eu lieu. |
| Exclusion | Exclusion du standard sectoriel par suite d'une mesure de sanction (exclusion au minimum pour 1 année). |

Un changement de statut par suite d'un événement survenu dans le mois en cours (p. ex. nouvelle inscription, résultat de contrôle, ...) prend effet le mois suivant. En cas de validation ultérieure, celle-ci prend effet le jour suivant.

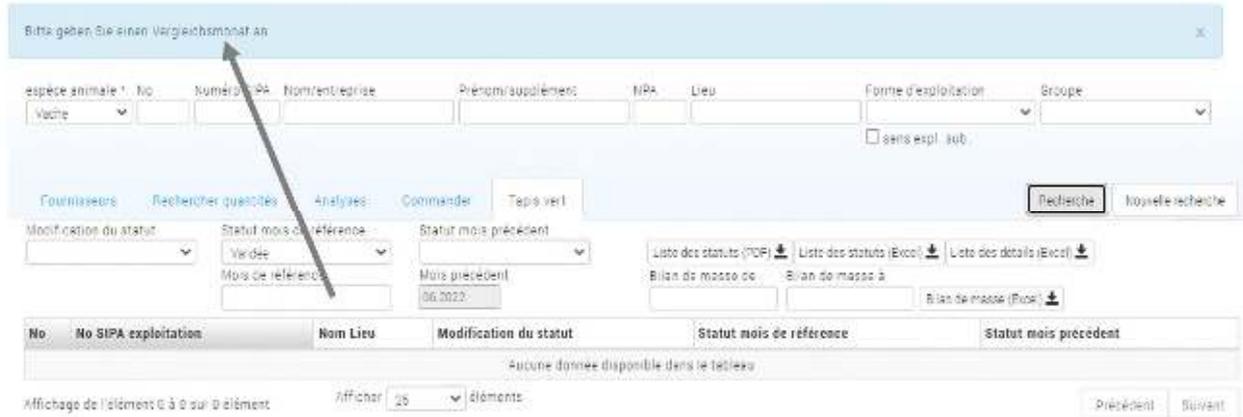
Fonctions disponibles



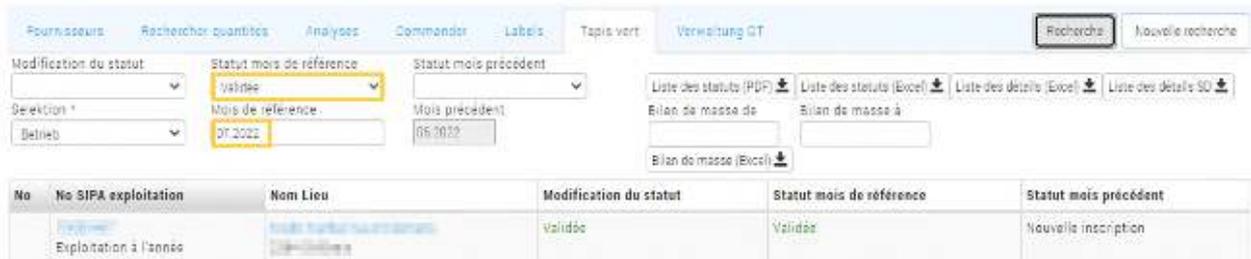
| Fonctions | Description |
|---|--|
| 5 Critères de sélection des producteurs de lait | Possibilités de recherche pour les producteurs de lait |
| 6 Statut mois précédent | Statut Critère de sélection pour le mois précédent |
| 7 Modification du statut / Statut mois de référence | <ul style="list-style-type: none"> "Modification du statut" est un critère de sélection de "Statut mois précédent" à "Mois de référence". "Statut mois de référence" est un critère de sélection pour une année/mois souhaitée. Il est possible de sélectionner jusqu'à 2 mois après le mois précédent. <p>Indications :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les fonctions "Modification du statut" et "Statut mois précédent", une date du mois de comparaison doit être saisie ! Pour le mois de comparaison, il est possible de sélectionner jusqu'à 2 mois au maximum après le mois précédent. |
| 8 Recherche / Nouvelle recherche | La recherche permet d'afficher un aperçu de dbmilch sur la base des critères de filtrage 5), 6) et 7). Nouvelle recherche supprime tous les critères de sélection. |
| 9 Liste des statuts (PDF) | Génère un PDF de synthèse de l'état selon les critères de sélection 5), 6) et 7) |
| 10 Liste des statuts (excel) | Génère un Excel de synthèse du statut selon les critères de sélection 5), 6) et 7). |
| 11 Liste des détails (excel) | Génère un excel récapitulatif avec des indications détaillées sur toutes les exigences à l'aide des critères de sélection (sauf pour les statuts « pas de données » / « pas d'autorisation»). Si un mois de comparaison est sélectionné sous 3), les détails pour ce mois sont extraits. Si aucun champ de sélection n'est rempli sous 3), les valeurs du mois précédent sont extraites. |

Consultation du statut pour un mois (de comparaison) donné

Au moyen du *mois de comparaison*, il est possible de consulter le statut à partir de 2019 jusqu'à 2 mois au-dessus du mois précédent. Par exemple, si l'on souhaite savoir combien de producteurs de lait ont respectés les conditions en juillet 2022. Pour cela, il faut impérativement indiquer le *mois de comparaison*, sinon un message d'erreur apparaît, car la consultation ne peut pas être effectuée si la date n'est pas indiquée :



Les producteurs de lait qui remplissent le tapis vert selon l'autodéclaration et qui ont le statut de « nouvelle inscription » le mois précédent, reçoivent le statut "validée" après vérification réussie des données des programmes fédéraux (PER / SST / SRPA)



| No. | No SIPA exploitation | Nom Lieu | Modification du statut | Statut mois de référence | Statut mois précédent |
|-----|----------------------|----------|------------------------|--------------------------|-----------------------|
| | | | Validée | Validée | Nouvelle inscription |

Le "mois de référence" est toujours hypothétique et peut encore changer jusqu'à la fin du mois de comparaison en question. Le statut "mois précédent" est toujours le statut définitif qui peut être pris en compte pour les décomptes du lait.

Important : comme les changements de statuts en cours de mois prennent effet à partir du mois suivant (à l'exception de du statut « pas d'autorisation »), les demandes de statut concernant le mois en cours ou le mois suivant sont de nature hypothétique.

